

LES OUTILS POUVANT VOUS AIDER...

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école 2021-2022

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

NOM DE L'ÉCOLE : École secondaire de Neufchâtel	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	1735		Monique Drolet
	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
	996	739	Sandra Lizotte

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il répond aux obligations de la Loi sur l'Instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

NOS FORCES :

- Depuis plusieurs années, le comité HIT (harcèlement, intimidation, taxage) intervient de façon directe auprès des élèves victimes d'intimidation ainsi qu'auprès des élèves auteurs d'actes d'intimidation;
- Nous appuyons nos interventions sur les valeurs du code d'éthique: Respect, Intégrité, Rigueur, Engagement;
- Le Parlement étudiant est très impliqué dans l'élaboration des règles de conduite et l'application du code d'éthique;
- Notre plan de surveillance stratégique est adéquat, mais doit être bonifié à l'extérieur;
- Offre de services à tous les élèves de l'école : psychoéducatrice, psychologue, éducateurs spécialisés, intervenant en prévention des dépendances, techniciens en travail social, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire.
- Collaboration avec de nombreux partenaires externes pour les services à l'élève
- Le comité Hit est formé d'intervenants travaillant auprès de toutes les clientèles de notre établissement ce qui nous permet d'orienter nos actions en tenant compte des divers enjeux de notre école. Un enseignant a été ajouté au comité.

11 novembre 2021

Voici les résultats du sondage « La sécurité à l'école »:

Années de passation du questionnaire SÉVI					
Éléments sur lesquels les élèves ont été sondés	2012-2013	2014-2015	2016-2017	2017-2018	
Sentiment de sécurité à l'école.	84,3%	88%	Reporté en 2017-2018	86,9%	
Manifestations de violence les plus présentes à l'école.	(verbale) 6,7%	(verbale) 9,6%		(verbale) 5,2%	
Endroits où l'intimidation et la violence se vivent davantage.	(corridors) 10,4% calculé sur le nombre total des élèves	(corridors) 10,3% calculé sur le nombre total des élèves		(corridors) 58% calculé sur le nombre d'élèves intimidés	
Aide apportée par les adultes de l'école. ¹	13,8%	13%		85% calculé sur le nombre d'élèves intimidés	
Pourcentage d'élèves ont vécu de l'intimidation et de la violence à l'école.	3,8%	4%		10,5%	

NOS PRIORITÉS D'ACTION pour 2021-2022 SONT:

- Ajuster nos interventions en lien avec les résultats du sondage COMPASS;
- Augmenter l'application du plan de surveillance stratégique, principalement au bout des casiers, en Acadie et à l'extérieur;
- Continuer à renforcer le sentiment de sécurité;
- Convaincre les élèves victimes et témoins de dénoncer les actes d'intimidation;
- Faire des capsules de sensibilisation en collaboration avec des élèves;
- S'assurer d'une compréhension commune de l'intimidation et de la violence;
- Appliquer uniformément la procédure HIT, et ce, par tous les intervenants de l'école;
- Améliorer la cohérence des conséquences données par la direction;
- Retour de la campagne des « bonnes actions » où tous les jeunes et les membres du personnel peuvent souligner les bons coups.
- Ajouter plusieurs activités parascolaires sur l'heure du dîner pour les jeunes d'adaptation scolaire.

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Visite de la police-école (ateliers sur la cyberintimidation);

¹ La formulation de la question ne nous permet pas de savoir si l'élève a demandé de l'aide à un adulte de l'école.

- Ateliers d'habiletés sociales et de résolution de conflits pour les élèves de l'adaptation scolaire;
- Surveillance stratégique (intérieur et extérieur de l'école);
- Tournée de classe des élèves de l'adaptation scolaire;
- Ateliers de sensibilisation sur l'heure du midi pour les élèves de première secondaire;
- Présentation des ressources internes qui sont offertes aux élèves à l'école. Ils seront présents lors de la semaine de la prévention;
- Présentation des organismes externes qui peuvent venir en aide aux élèves. Ils seront présents lors de la semaine de la prévention des dépendances.
- Visite de l'organisme VIRAJ pour les classes de FMS, FPT et 3e secondaire;
- Visite de l'organisme Viol Secours dans les classes de 5e secondaire;
- Offre de service à certains élèves des ateliers CACTUS (gestion de la colère, agressivité et violence);
- Accompagnement des enseignants lors de la gestion de situation afin de développer de nouvelles stratégies d'intervention en lien avec l'intimidation et la violence;
- Présentation de la procédure HIT à tout le personnel;
- Affiches;
- Accès aux professionnels de l'école;
- Vidéos explicatives montrant la trajectoire des interventions lorsque les jeunes sont témoins d'événements HIT;
- Code QR je dénonce.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Transmettre le plan de lutte à tous les parents de l'école comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l'école;
- Référer les parents à différents organismes d'aide en cas de violence ou d'intimidation;
- Sur le site internet de l'école, maintenir le lien qui permet aux élèves et aux parents de dénoncer les situations d'intimidation;
- Mettre en place des moyens de communication efficaces et variés pour tenir les parents informés tout au long de l'année : site Internet, courriels, appels téléphoniques;
- Informer les parents par la transmission de documentation sur le fonctionnement scolaire et sur la disponibilité des services offerts par l'école;
- Pour un meilleur suivi et une meilleure connaissance des élèves, la procédure HIT a été revue pour que les intervenants soient en lien direct avec les jeunes rencontrés et ainsi favoriser la communication et la collaboration entre les parents et l'école.

Dans le protocole, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
- La trajectoire des interventions: les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté; et la personne
- La manière dont nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes;
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou le témoin d'un acte;
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes;
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence;
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents;
- La méthode de consignation des situations d'intimidation ou de violence;

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.